

La fonction du paratexte dans les dictionnaires phraséologiques (1696-1826)

monica.barsi@unimi.it

Cette étude a pour objet le paratexte – titres et pièces liminaires – des répertoires qui, depuis la première publication du Dictionnaire de l'Académie jusqu'au XIX^e siècle, ont recensé de manière sélective les 'phrases', c'est-à-dire toute sorte de groupement syntagmatique figé allant du proverbe à la locution. Le *corpus* pris en compte a été isolé à l'intérieur de la production lexicographique monolingue sur la base d'un critère de filiation qui nous permet de mettre en relation sept ouvrages s'échelonnant de 1696 à 1826. La sélection du matériel contenu dans ces dictionnaires qui, au fil des éditions, se renouvellent en se recopiant reflète de manière indirecte les théories des grammairiens et le goût du public. Dans un premier temps, les lexicographes se réfèrent aux *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin; ensuite l'Académie et Richelet seront amplement consultés pour trouver des exemples et des citations d'auteur, même s'il s'agit très souvent de s'appuyer sur ces écrivains «comiques, satiriques et burlesques» que Vaugelas avait mis hors de cause lorsqu'il s'agissait de définir la langue de «la plus saine partie de la Cour». La condamnation d'un bon nombre d'expressions de la part des théoriciens de la conversation galante perd de sa vigueur au cours des siècles suivants; dans son effort d'épuration, le XVIII^e siècle reçoit les auteurs du siècle classique sans plus cueillir le message subversif dissimulé dans les variétés linguistiques; successivement le Romantisme recherchera dans la langue du passé une de ses sources d'inspiration. Mais il n'est pas question d'analyser ici la stratification du matériel lexicographique de ces ouvrages dont la production fut toujours active malgré les proscriptions du bel usage et de la censure. On prendra en considération le paratexte que les éditeurs ou les auteurs de ces dictionnaires spécialisés utilisent pour se justifier aux yeux du destinataire.

1. [Artaud] *Le Dictionnaire des Halles, ou extrait du dictionnaire de l'Académie française*, Bruxelles, F. Foppens, 1696.

Ce dictionnaire qui paraît anonyme, à Bruxelles, deux ans après la publication du Dictionnaire de l'Académie, est le plus virulent pamphlet contre les choix opérés par la Compagnie qui n'a pas censuré la langue du peuple – ou langue des Halles – dans son ouvrage. L'exposant le plus illustre de cette critique est Antoine Furetière qui, dans ses *Factums*, se prononce contre ces «Messieurs [qui] croient qu'ils ont assez de crédit pour changer la Langue, et pour mettre les proverbes en regne et dans le haut-stile, puisque la meilleure partie de leur Dictionnaire en est composée; de sorte qu'au lieu que l'Académie devoit faire passer le langage de la Cour dans la Ville, elle fera passer celui du peuple dans la Cour»¹. L'auteur du *Dictionnaire des Halles*, attribué à un certain Artaud, s'en prend à l'Académie et à Richelet pour des raisons semblables. Dans l'Avertissement, plusieurs preuves sont alléguées contre le Dictionnaire institutionnel; en premier lieu, l'accent est mis sur le choix des destinataires: «Le petit peuple et les gens de Cour y trouvent presque leur compte également». En commentant cette association avec sarcasme, le lexicographe justifie son entreprise:

mais comme ceux dont la naissance est fort basse ou la fortune fort mauvaise, ne sont pas en estat d'acheter un Livre qui coute cher, dans un temps où le pain est plus nécessaire qu'un recueil de mots et de phrases, on a creu leur rendre un service considerable que de faire un Extrait des expressions de ce Livre, qui leur conviennent particulièrement.

En deuxième lieu, Artaud attire l'attention du lecteur sur le principe de la 'politesse' qui marque la frontière entre la noblesse et le petit peuple:

j'entends par ces gens-là les plus vils Artisans, les Crocheteurs, les Bateliers, les Porteurs d'eau, les Goujas d'armée, et autres personnes qui ont une langue à part, et qui ne se piquent pas de politesse. On a donné à ce nouveau Dictionnaire le titre de Dictionnaire des Halles, parce que le langage dont il

¹ *Recueil des Factums* d'Antoine Furetière de l'Académie française contre quelques-uns de cette académie suivi des preuves et pièces historiques données dans l'édition de 1694 avec une introduction et des notes historiques et critiques par M. Charles Asselineau, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1858, troisième factum, p. 312; voir également pp. 14-15 et 189-191. Sur cet aspect, voir en particulier Inge Popelar, *Das Akademiewörterbuch des Honnête Homme?*, Tübingen, 1976.

s'agit, vient proprement de ce pais-là, et que c'est aux Halles qu'un tel jargon a plus de cours.

L'espace urbain des Halles nous atteste que tout le débat est centré comme toujours sur la langue parlée dans la capitale, celle de la Cour opposée à celle de la 'plèbe', telle que Vaugelas l'avait définie dans ses réflexions quand il faisait la distinction entre le peuple et la plèbe. Mais le véritable souci d'Artaud n'a rien à voir avec le problème du peuple romain; il concentrait son attention sur «des diction et des façons de parler, qui ne peuvent donner que des idées deshonestes», c'est-à-dire des expressions qui contiennent des renvois à des réalités grossières qui blessent la pudeur. Richelet est à ses yeux encore plus coupable de cette faute: «Elle [l'Académie] n'a pas fait à la vérité comme Richelet qui ne mesnage rien là-dessus, et qui a eu le front d'imprimer des ordures grossieres, que les laquais bien appris ne disent point». Après avoir réprouvé les mots vulgaires, Artaud relève les expressions de la langue familière sans les condamner, bien qu'il maintienne la dichotomie entre 'beau monde' et 'canaille':

Au reste, pour le regard des autres expressions tout à fait basses, et qui ne conviennent qu'à la lie du peuple, sans pouvoir entrer dans aucun genre d'écrire raisonnable, ny mesme dans le discours familier des honnestes gens, l'Académie pouvait peut-estre les mettre, en marquant qu'elles sont basses, ce qu'elle ne fait pas toujours; ou en disant dans sa Preface qu'elle n'avoit pas moins songé à la canaille, qu'aux personnes du beau monde.

La frontière devient plus floue lorsqu'il s'agit du Palais dont l'Académie «a pris certaines formes de parler, qui sont propres des gens du Barreau». Cette exception aux proscriptions de Vaugelas n'est pas stigmatisée par le lexicographe qui approuve donc les manières du milieu linguistique le plus créatif de la Ville, celui des robins, sans tenir compte des lois de la politesse. Cette incohérence ou ce manque de discernement est peut-être le trait le plus intéressant de cette préface qui ne fait que confirmer, au delà du ton polémique, l'existence d'une zone de neutralité constituée par la langue courante, celle qu'on parle à Paris, dans toute la ville à l'exception des raffinements de la Cour et des trivialités des Halles.

2. *Dictionnaire des proverbes françois. Avec l'explication de leurs Significations, et une partie de leur Origine. Le tout tiré et recueilli des meilleurs auteurs de ce dernier Siecle. Par G.D.B. [George de Backer], A Bruxelles, chez George de*

Backer, Imprimeur et Marchand Libraire, aux trois Mores, à la Berghstraet, 1710.

L'auteur de ce dictionnaire, George de Backer, est imprimeur et libraire à Bruxelles entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. Son ouvrage s'inscrit dans un mouvement qui n'a rien à voir avec la circulation clandestine des livres imprimés ou contrefaits hors de France; bien au contraire, il appartient à une production nationale qui répond aux exigences de plus en plus fortes de la politique linguistique de la Belgique francisante. L'éloge de la langue française qui, selon le lexicographe, «semble être parvenue au plus haut degré de sa pureté et de sa perfection» est un signe évident du prestige culturel attribué à la France. Son attitude révérencieuse envers les rédacteurs des œuvres qui ont été utilisées pour la composition de son dictionnaire est un acte de soumission que l'on ne retrouvera pas ailleurs:

J'avoue franchement, que le Dictionnaire de l'Illustre Academie de France, auquel tant d'habiles gens ont travaillé, ne m'a pas été de petit secours, ainsi que celui de Monsieur de Furetiere augmenté par le Sieur Banage, et celui de l'impression de Trevoux, qui m'ont servi de plan et de base pour regler cet ouvrage.

George de Backer se met au service de sa communauté linguistique suivant sa double vocation d'éditeur et de traducteur; il se proposait entre autres de traduire ces 'proverbes' en flamand. S'adressant à ses lecteurs – un public d'étrangers – il justifie son entreprise en mettant en valeur le côté pratique de son ouvrage que l'on consulte plus facilement qu'un gros volume:

dans ce petit Recueil (qui est un véritable *Vade-mecum*) on les [les proverbes] trouve rangez tout de suite et en même tems plus faciles et plus amples que dans les susdits Dictionnaires. Outre qu'il n'est pas de la convenance de tout le monde, de se mettre à de si gros frais pour avoir tous ces grands Livres differens, il est à remarquer que l'un ne contient pas ce que l'on trouve dans l'autre, et qu'on trouve plus d'énergie dans l'explication des uns que des autres. Tellement qu'avec cette grande dépense il faudroit encore un sac de patience pour chercher ce qu'on peut en avoir besoin.

Ensuite, il explique aux utilisateurs les critères de la nomenclature et des renvois, abordant ainsi l'un des aspects les plus complexes de la macrostructure des dictionnaires sélectifs. Ces remarques constituent l'une des premières ébauches de brochure illustrative pour la consultation qui ne pouvait être fondée, pour des non-francophones, sur une démarche spontanée. Le lexico-

graphe s'arrête également sur la fonction des 'proverbes' et sur l'importance de leur usage de la part d'un locuteur étranger. Sans tenir compte des observations des puristes du français et des querelles opposant les Anciens aux Modernes, il remonte à la plus noble origine des proverbes:

Il seroit, ce me semble, superflu d'exagerer l'utilité et la beauté de l'usage de ces Proverbes. Et pour prouver ce que j'avance, il n'y a qu'à faire reflexion que ce sont comme autant de Sentences et des Veritez par le moien desquels on s'exprime en peu de mots, au lieu d'un long discours qu'il faudroit pour s'expliquer et pour se faire entendre. Ils distinguent les gens d'esprit d'avec les niais; car à moins d'avoir quelque bon sens, il est impossible de s'en servir avec avantage, et de pouvoir les appliquer à point nommé. Enfin c'est le veritable Esprit des Anciens, par lequel ils exprimoient ce qu'on avoit à faire ou à laisser; et par leur moien ils faisoient entendre, à demi mot, aux sçavans, ce qu'ils vouloient cacher aux ignorans.

En reprenant cette idée de l'importance des proverbes et de leur utilisation comme marque de distinction, Backer ignore les lois de la conversation galante et encourage ses compatriotes à se servir de ces expressions qui ennobliissent le discours:

Car, tant pour les Etrangers, que pour les François même, il n'est pas des moindres agrémens dans une Compagnie de pouvoir appliquer dans l'occasion certaines manieres de parler Proverbialement, ce qui fait que ceux qui dans le fonds ne sont pas des plus versez dans la Langue, par le secours de quelque Proverbe bien assaisonné, passent souvent pour sçavans et experimentez.

On peut observer que même après plus d'un demi-siècle sa position est proche de celle de Fleury de Bellingen qui n'avait pas reçu les échos des modes et des polémiques parisiennes, lorsqu'il rédigea son dictionnaire de proverbes en 1656. Or, même si les observations linguistiques de Backer sont dictées par les préoccupations d'un compilateur éloigné des milieux français, il est remarquable que son dictionnaire aura, à travers un jeu de miroirs, un rôle important dans la production lexicographique qui suivit.

3. *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial. Avec une explication très-fidelle de toutes les manieres de parler burlesques, comiques, libres, satyriques, critiques et proverbiales, qui peuvent se rencontrer dans les meilleurs Auteurs, tant anciens que modernes. Le tout pour faciliter aux étrangers, et aux Français mêmes l'intelligence de toutes sortes de Livres.* Par P.-J. Leroux.

Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, A Pampelune, 1786 (1^{ère} éd.: 1718; 2^{ème} éd.: 1735)².

Dans le panorama lexicographique du siècle de Louis XIV, le *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial* de Philibert Joseph Le Roux occupe une place prééminente en tant que répertoire de la langue non conventionnelle qui répugne au 'bel usage'. Les mots familiers, populaires et vulgaires d'une part, les proverbes et les locutions de l'autre, sont recensés et justifiés par le recours à des exemples et des citations d'auteurs réputés.

Nous connaissons trois éditions du *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial* de Philibert Joseph Le Roux: celle de 1718 publiée à Amsterdam chez Michel-Charles Le Cène, celle de 1735 publiée à Lyon chez les héritiers de Beringos fratres, celle de 1786 publiée en deux volumes à Pampelune – lieu fictif pour Paris – sans l'indication de l'éditeur. L'édition de 1752 chez les héritiers de Beringos fratres n'est qu'une réimpression de l'édition de 1735 et il s'agit sans aucun doute d'un nouveau tirage d'une réimpression précédente antérieure à 1750; cette dernière édition ne nous est pas parvenue. L'édition hollandaise, chez l'Amstellinois Zacharie Chastelain, date de 1750 et comme celle de 1752 se base très probablement sur l'édition perdue.

Quelle que soit l'édition, le *Dictionnaire* de Le Roux est saisi par les autorités en 1736, en 1750 et en 1789. Cette censure toujours active au fil des rééditions nous signale l'importance de cet ouvrage qui jouit d'un succès considérable. Le Roux 1718 emprunte du matériel au *Dictionnaire* de Richelet de 1680 et au *Dictionnaire des proverbes françois* de George de Backer. Les emprunts de Le Roux 1735 proviennent de l'édition du *Dictionnaire* de Richelet qui paraît à Lyon, chez Bruyset, en 1728. Cette dernière édition se base sur l'édition du Richelet revue et augmentée par l'oratorien Jean Claude Fabre en 1709, un autre ouvrage censuré. L'édition de 1786 puise son matériel dans d'autres sources qui ne seront pas utilisées par la lexicographie successive et qui n'ont rien à voir avec les 'proverbes' dont il est ici question. Il est toutefois intéressant de signaler que le lexicographe de 1786 ajoute un certain nombre de proverbes espagnols – avec la traduction en français – tirés du dictionnaire d'Antoine Oudin et de proverbes en ancien français tirés d'un cahier manuscrit d'Etienne Barbazan³.

En ce qui concerne l'édition de 1718, nous pouvons supposer qu'elle est

² Voir mon édition critique qui paraîtra chez Champion dans la collection *Lexica*.

³ Ms. Arsenal 3535.

l'œuvre d'un certain Philibert Joseph Le Roux, qui fut obligé de quitter la France en 1693 après avoir publié un pamphlet contre le père La Chaize et qui se réfugia à Bruxelles où il mourut avant 1735 au service de Marie-Elisabeth d'Autriche. Le fait que ce lexicographe se soit servi de l'ouvrage de George de Backer ne nous surprendra donc pas, puisqu'il vivait dans la même ville et contribuait lui aussi au programme de francisation du pays. La paternité de l'édition de 1735 est douteuse, tandis que celle de l'édition de 1786 peut être attribuée à François Lacombe, un collaborateur de La Curne de Sainte-Palaye. Quant aux pièces liminaires au dictionnaire, elles paraissent pour la première fois en 1750 et elles sont reportées dans l'édition lyonnaise de 1752.

Suivant une pratique habituelle l'éditeur avoue, dans l'Avertissement, avoir reçu

un paquet, sans que j'aie pu découvrir de quelle part il venoit. Il contenait un petit manuscrit et une lettre, dans laquelle on m'avertissoit de profiter pour la nouvelle édition du *Dictionnaire comique*, etc. de la critique qu'on m'envoyoit. Le papier en étoit sale et enfumé. Je conjecturai que ces remarques avoient été autrefois adressées à l'Auteur, qui n'avoit pas jugé à propos de les publier, et que je ne les tenois que de quelques-uns de ses héritiers.

Ayant pris ses distances l'éditeur peut ainsi publier la 'Critique du Dictionnaire comique' où une autre personne, toujours fictive, argumente sur la utilité du répertoire en prenant de nouvelles précautions à l'égard du contenu. L'entrée en matière a l'allure d'une dissertation:

Voilà, je pense, l'origine des proverbes, qui ne sont autre chose que des sentences qui contiennent une vérité confirmée par le témoignage et l'expérience des siècles passés. J'en trouve de trois espèces. Dans la première ce sont des principes généraux de morale, énoncés avec précision, mais en style élevé et d'un ton dogmatique. Tels sont les *Proverbes* de Salomon, les *Maximes* de M. De La Roche-Foucault et celles de La Bruyère, etc. Ils servent de base aux systèmes de morale et de politique. La seconde espèce consiste dans ces expressions heureuses dont le sens est si lumineux et si naturel, qu'on le saisit d'abord, et que l'impression en reste pour toujours gravée dans la mémoire. Molière, au rapport de Despreaux, excelle à cet égard: les Auteurs du *Joueur*, du *Philosophe marié*, etc. en fournissent aussi plusieurs exemples. La troisième enfin est une espèce de jargon trivial et suranné, par lequel le peuple exprime des idées vraies qu'il doit à sa propre connaissance ou à la tradition.

Cette classification des expressions figées est très intéressante en ce qui concerne la réception linguistique et littéraire des auteurs cités. Le rédacteur de cette présentation remontant aux années 50 du XVIII^e siècle associe les *Ma-*

ximes de La Rochefoucauld et les *Caractères* de La Bruyère aux *Proverbes* de Salomon, afin de les préserver d'une éventuelle critique. Or l'intérêt de cette association ne réside pas tant dans l'exigence de commenter le dictionnaire, où les deux auteurs ne sont cités que quatre fois, mais dans le fait de mettre sur le même plan l'auteur ancien avec les deux moralistes du Grand siècle. La deuxième classe, dominée par Molière, s'inscrit également dans l'histoire de la réception littéraire, puisque le rédacteur ne se réfère pas – encore une fois – au matériel du dictionnaire mais à l'opinion commune. Il est donc intéressant d'observer que si dans l'ouvrage de Le Roux, les occurrences des *Satyres* de Boileau-Despréaux sont aussi nombreuses que celles des passages tirés des comédies de Molière, l'éditeur ne s'en préoccupe nullement en raison de la réputation de Boileau, qui au XVIII^e siècle n'est plus considéré que comme le divulgateur de Longin. Les traits caractérisant la troisième classe sont définis par des concepts plus linguistiques que littéraires: les termes 'jargon', 'trivial' et 'suranné' renvoient aux niveaux diastatique, diaphasique et diachronique de la langue et s'appliquent de manière indirecte aux syntagmes figés.

Après avoir défini le 'style' propre à chaque catégorie, l'auteur se concentre sur un problème terminologique en rapportant le sens commun du mot 'proverbe' qui est proche de celui de locution, mais encore une fois il ne se réfère pas au contenu du dictionnaire. C'est en essayant de protéger le livre de la censure qu'il en révèle le véritable contenu, même s'il fonde son analyse sur des critères stylistiques élaborés successivement à la rédaction du dictionnaire:

Le Dictionnaire comique renferme sans contredit ce dernier avantage; le fond en est excellent, curieux et intéressant; mais il faut y suppléer la perfection du style dans une infinité d'endroits. On est rebuté de trouver sans cesse dans les explications des expressions basses, des phrases de Halles, des termes forgés sans trace ni énergie: c'est bien l'entendre que de semer de pareilles plattitudes dans un livre destiné à apprendre une langue. J'avoue qu'on rencontre de tems à autre des morceaux assez purement écrits, mais ils sont en si petit nombre, qu'on est tenté de croire que l'Auteur n'a bien fait que par hasard, ou pour détromper ceux qui pourroient penser qu'il n'en est pas capable.

Le critique du dictionnaire est conscient des ruptures stylistiques figurant dans le microtexte du dictionnaire de Le Roux qui est composée de différentes stratifications, mais il en attribue la cause au hasard. Or la quantité des «morceaux assez purement écrits» est inférieure à celle des «expressions basses» qui constituent le cœur du dictionnaire. On peut aisément supposer que l'auteur de cette préface se réfère sans le savoir aux variantes de 1735 qu'il distingue du matériel de 1718.

Pour essayer de justifier le style ‘defectueux’ du lexicographe qui ne surveille ni la langue rapportée dans les exemples ni la métalangue employée dans les explications, l’éditeur annonce au niveau théorique un principe linguistique dont il n’est pas conscient et qu’il attribue à un seul locuteur; il s’agit du passage de certains mots ou groupe de mots d’un niveau à l’autre, du diastratique – la langue du peuple – au diaphasique – la langue familière. L’intuition s’inscrit à l’intérieur de l’accusation portée contre le lexicographe sans que d’autres observations plus poussées n’interviennent, mais il est intéressant de relever le passage:

Je dis plus. Je soutiens que la matiere même exigeoit que cet Auteur s’exprimât plus élégamment. Le grand nombre de phrases populaires qu’il rapporte, fait une telle impression sur l’esprit du lecteur, qu’elles lui deviennent familières; il s’habitue insensiblement à en faire usage de la même manière qu’on se forme le style à force de lire de bons écrivains. D’ailleurs, les antidotes ne sont jamais plus efficaces que quand on les prend immédiatement après le poison: ceci n’est point une imagination, l’Auteur dont je parle est mon garant. N’y a-t-il pas lieu de croire que son style n’est ainsi defectueux que parce qu’obligé d’écrire des proverbes traînés dans les ruisseaux des Halles, pour me servir de l’expression de *Molière*, il lui a été presque impossible de ne pas porter ce langage dans ses explications.

Le dictionnaire de Le Roux représente, pour la richesse du matériel lexicographique et pour ses variantes, un point de repère dans la lexicographie historique, puisqu’il reflète en amont le travail de Richelet et de l’Académie, qui avaient ouvert la voie à la réception de la langue familière, et en aval l’évolution des ouvrages spécialisés qui recenseront de manière sélective locutions et proverbes ou en condamneront certains usages. Du ‘plagiat’ à la réélaboration, les dictionnaires postérieurs se servent des différentes rééditions du Le Roux sans que l’original mérite toutefois plus d’attention.

4. [André-Joseph Panckouke], *Dictionnaire des Proverbes et façons de parler comiques, burlesques et familières, etc. Avec l’explication, et les étymologies les plus avérées*, P.J.P.D.L.N.D.L.E.F., A Paris, chez Savoye, rue S. Jacques, à l’Espérance, 1748, Avec Approbation et Privilège du Roi; 2^e éd: A Francfort et a Mayence, chez François Varrentrapp, 1750.

En 1748, dans l’intervalle de temps qui sépare les deux éditions censurées de Le Roux 1735 et 1752, le privilège royal est accordé au *Dictionnaire des Proverbes et façons de parler comiques, burlesques et familières, etc. Avec l’explication, et les*

etymologies les plus avérées d'André-Joseph Panckoucke⁴, qui puise largement dans les dictionnaires de George de Backer et de Le Roux (1718) son matériel lexicographique. Ce fait mérite d'être pris en considération, puisque l'ouvrage du père du célèbre éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, Charles Panckoucke, passe à travers les mailles de la censure. Si l'on s'en tient aux propos rapportés dans la préface, l'ouvrage appartient à la famille des recueils de proverbes:

Le goût du siècle paroissant décidé pour les Dictionnaires, on a cru devoir faire part de celui-ci, qui pourra satisfaire les Curieux. Comme il n'y a pas d'apparence qu'on puisse mettre dans le rang des Dictionnaires le Livre d'Antoine Oudin, imprimé à Paris en 1640 sous le Titre de *Curiosités Françaises, pour servir de Supplément aux Dictionnaires*; il est vrai de dire, qu'on n'a jamais imprimé en France un ouvrage sur les Proverbes dans cette forme.

Le lexicographe illustre ses sources à partir du dictionnaire de George de Backer, le livre paru en 1710, qu'il avait très probablement consulté à Lille, la ville où il demeurait; quant au dictionnaire de Dubois, il ne nous en reste aucune trace. Les références aux *Illustres Proverbes, nouveaux et historiques*, à Ménage et à Moisant de Brieux ont pour fonction de préserver de la censure le nouveau dictionnaire:

Il parut à Bruxelles en 1710 un Livre sur cette matiere, et il en parut un autre à Amsterdam en 1728 connu sous le nom du Sieur Dubois; comme il y a plus d'ordre et de méthode dans ces deux ouvrages que dans tout ce qui avoit paru dans ce genre, ils ont servi de fonds à celui que l'on donne aujourd'hui au Public: on y a fait des additions considérables tirées de nos meilleurs Auteurs, et le Lecteur y trouvera les étymologies les mieux avérées de quantité de façons de parler. On a consulté pour cela le Livre des *Illustres Proverbes, nouveaux et historiques*, Paris 1665 en 2 volumes; le *Dictionnaire Etymologique* de Menage; les *Origines de quelques Coutumes anciennes, et de plusieurs façons de parler triviales*, par Brieux, à Caen 1672; le *Ducatiana*, et les meilleurs Dictionnaires de la Langue.

En concluant sa présentation, Panckoucke explique, dans le sillage de Backer, les critères de composition de la nomenclature et des renvois, prenant ses distances des recueils historiques. Il est évident que l'auteur promeut son livre auprès du grand public des lecteurs; la réimpression de 1750 est une preuve ultérieure de son habilité de libraire. Mais c'est le dictionnaire de Le Roux 1718, source non déclarée mais amplement exploitée, qui se trouve à l'origine

⁴ Voir Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française (1736-1789)*, Marrimpouey Jeune, Pau et Paris, 1977, p. 50.

du succès commercial de l'ouvrage du lexicographe lillois. En tenant compte des dates de parution des recueils dont André Panckoucke se sert (y compris l'édition de 1718 du dictionnaire de Le Roux, alors qu'en 1748 il pouvait disposer de celle de 1735), on peut supposer que son dictionnaire avait été rédigé bien avant et qu'il le mit sur le marché beaucoup plus tard. Comme on le lit à la fin de la préface, l'ouvrage reçoit l'Approbation le 18 novembre 1747 et le Privilège le 19 mars 1748; il est donc peu probable qu'il existe une édition antérieure qu'on n'a d'ailleurs pas retrouvée. Le livre est sans aucun doute le fruit d'une opération commerciale et on peut se demander si Le Roux 1786 n'a pas été conçu et publié dans le même esprit.

5. [D'Hautel], *Dictionnaire du Bas-Langage, ou des manières de parler usitées parmi le peuple; ouvrage dans lequel on a réuni les Expressions proverbiales, figurées et triviales; les Sobriquets, termes ironiques et facétieux; les Barbarismes, Solécismes; et généralement les locutions basses et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne conversation*, Paris, Léopold Colin, 1808.

Comme l'annonce le titre, ce dictionnaire semble appartenir à la série des dictionnaires des 'locutions vicieuses' qui ont pour but de corriger les fautes les plus récurrentes; en vérité, il s'agit d'un dictionnaire de locutions et de 'collocations' que l'on peut situer dans la droite ligne des dictionnaires pris en compte jusqu'à maintenant. Dans la préface, l'auteur proclame l'universalisme du français mettant l'accent sur le caractère majestueux de la langue de Boileau, Racine et Bossuet. Mais son recueil n'a pour objet ni l'élégance ni la pureté de la langue qu'il faut utiliser dans la conversation; au contraire, il recense «la langue, dépouillée de tout ornement» qui «ne s'y laisse apercevoir que sous des formes burlesques et triviales». C'est ainsi que s'exprime le lexicographe pour accrédi-ter son livre:

En effet, n'est-ce pas en quelque sorte initier à la perfection du langage, que de signaler avec sévérité ces locutions basses et vicieuses, ces barbarismes nombreux, qui, sous le titre d'*expressions familières*, se glissent journellement dans la conversation [...]

Pour renforcer sa thèse, l'auteur précise que sa source principale est la langue parlée par le peuple; il s'agit donc d'une documentation de première main qui a été complétée dans un deuxième temps par des supports bibliographiques:

C'est au milieu du peuple même, ou pour mieux dire dans les différentes classes

de la société, que l'on a recueilli les matériaux de cet ouvrage; et pour les rendre aussi complet que possible, on s'est aidé de tout ce que les dictionnaires français, tant anciens que modernes, pouvaient fournir sur ce sujet.

En concluant, D'Hautel ne manque pas de rappeler qu'il a censuré des termes jugés excessifs même pour ce recueil du 'bas-langage':

Enfin, quoique le titre de cet ouvrage semble d'abord justifier tous les excès, toutes les impuretés, on s'est appliqué cependant à en bannir ces termes libres et obscènes qui portent de si cruelles atteintes à la pudeur et à la vertu.

L'exclusion concerne les mots burlesques: «on n'a pas cru devoir s'astreindre à y insérer les expressions que l'on trouve dans les auteurs qui se sont adonnés au genre bouffon ou burlesque»; c'est à ce propos qu'il mentionne le dictionnaire de Le Roux: «M. Leroux a traité complètement cette matière, dans son Dictionnaire comique, satirique, critique, etc., etc.». D'Hautel se sert de Le Roux 1786, dont il confirme la notoriété, de manière sélective opérant un tri rigoureux qui dénonce d'une part le nouvel esprit de l'époque, de l'autre la désuétude de bon nombre des expressions rapportées plus d'un demi siècle auparavant par son prédécesseur.

6. Pierre-Antoine Lebourg de La Mésangère, *Dictionnaire des proverbes français*, Paris, chez Treuttel et Würtz, 1821.

La préface du dictionnaire de La Mésangère est le premier exposé sur l'histoire des recueils de proverbes depuis les adages d'Erasmus. L'auteur rapporte les observations des détracteurs de ces expressions figées, Muret, Vaugelas, Ablancourt, Nicole et Bouhours, s'arrêtant à Molière qui «remit les proverbes en honneur [...] et plusieurs autres façons de parler qui tiennent lieu de proverbes»; ensuite il analyse le genre du proverbe dramatique et il termine son exposé par l'ouvrage de l'abbé Tuet paru en 1789. Lorsqu'il trace l'évolution du proverbe au XVIII^e siècle, il mentionne les éditions de 1718 et de 1787⁵ du dictionnaire de Le Roux remarquant dans les variantes de la

⁵ L'édition de 1787 publiée à Amsterdam – lieu fictif pour Paris – correspond exactement à l'édition de 1786. Les seules variantes portent sur les titres et l'Avis, qui a été déplacé sur la page de garde. Le seul exemplaire que je connaisse se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal [8° B.L. 1739]: *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial* [...] Par Philibert-Joseph Le Roux. Nouvelle édition, Revue, corrigée et

dernière publication les proverbes tirés du recueil de Barbazan. Cette notation nous prouve l'intérêt que l'ouvrage de Le Roux suscitait encore au début du XIX^e siècle en raison même des stratifications des différentes éditions.

7. Antoine Caillot, *Nouveau Dictionnaire Proverbial, satyrique et burlesque plus complet que ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, à l'usage de tout le monde*. A Paris chez Dauvin, Libraire, rue du Carrousel, 1826.

Le Dictionnaire d'Antoine Caillot est un véritable plagiat du dictionnaire de Le Roux dont nous avons un autre indice de la faveur du public. Dans la 'Réflexion sur les proverbes' qui précède son recueil, Caillot avoue avoir consulté le livre de son prédécesseur tout en l'épurant:

Il nous manquait un dictionnaire des proverbes, ou plus complet, ou moins prolix que ceux qui ont paru jusqu'à présent. Celui de Le Roux est non seulement rempli d'obscénités, mais encore d'articles inutiles et de locutions réprochées par le bon goût. Nous l'avons cependant consulté, mais en supprimant tout ce qui offense l'honnêteté, en abrégant une multitude d'articles trop longs, en corrigeant une infinité d'expressions contraires à la pureté du langage, et en ajoutant plusieurs.

Il est évident que le nouveau lexicographe ne relève pas les différents groupes de variantes et qu'il se sert de certains passages de la préface de l'édition de 1752 de Le Roux:

Les proverbes sont des sentences exprimées en peu de mots, qui renferment des vérités confirmées par l'expérience des siècles. On en distingue de trois espèces. Dans la première sont compris les principes généraux de la morale, énoncés dans un style précis et dogmatique; tels sont les *proverbes* de Salomon. La seconde espèce consiste dans certaines expressions, dont le sens est si naturel et si clair, qu'elles restent pour toujours gravées dans la mémoire. On en trouve un grand nombre dans Molière et autres anciens auteurs dramatiques. La troisième espèce offre un jargon trivial dont le peuple se sert pour exprimer des idées vraies qu'il doit à ses propres réflexions ou à une vieille tradition.

Les réflexions de Caillot révèlent une certaine originalité, lorsqu'il est question de donner une définition du proverbe et de la locution:

augmentée de dix-huit cens articles. A Amsterdam et chez les principaux Libraires de l'Europe, 1787.

Les proverbes, qui ne sont autre chose que des maximes de la morale naturelle, brièvement et clairement exprimées, n'ont point d'étymologie, et sont aisément compris sans qu'il soit besoin de les expliquer. Mais si ces mêmes proverbes ont passé par des bouches, accoutumées aux figures du langage, ou qui les ont remplacés par des maximes équivalentes, ils ont besoin d'une explication plus ou moins étendue. Les locutions proverbiales tiennent nécessairement de la nature des proverbes, si toutefois, elles ne doivent pas porter ce nom; elles expriment en général ce qu'ils signifient, ou bien elles forment comme eux une partie du langage populaire.

Suivant les principes de la linguistique moderne, le terme 'étymologie' employé par le lexicographe comme synonyme d'explication renvoie à la *démotivation* qui rend opaque le sens du groupement figé. Les causes de cette opacité résident dans la diachronie et dans les tropes, mais Caillot n'approfondit pas la question et il passe aux locutions. Ces dernières se définissent par un degré de figement moins fort que celui des proverbes et sont plus faciles à comprendre. Le lexicographe établit de manière intuitive la différence entre les proverbes en tant que phrasèmes complets et totalement bloqués et les locutions considérées comme des quasi-phrasèmes dont on peut percevoir le sens grâce à la transparence de quelques éléments. Lorsqu'elles sont complètement figées, elles appartiennent, comme les proverbes, au peuple. Il est probable que Caillot insère dans les quasi-phrasèmes un certain nombre de collocations qu'on utilise dans la langue courante, mais cette distinction est le résultat d'une analyse linguistique bien postérieure à la date de parution de ce dictionnaire, le dernier de cette liste.

En guise de conclusion, on peut observer que le paratexte est un élément fort précieux pour s'interroger non seulement sur l'histoire de la lexicographie mais aussi sur la réception des théories grammaticales. Encore faut-il se demander quelle était l'identité des destinataires des préfaces et des avertissements, puisqu'il est peu probable que les acheteurs de ces recueils s'arrêtent sur ces textes liminaires. Le titre suffit pour que le lecteur sache de quoi il s'agit. En fait, la longueur des intitulés dénonce l'embarras des auteurs et des éditeurs qui mettent en vente des dictionnaires contenant une langue non soumise aux normes et au bon usage. Quant à la variété du corpus recensé, il faut remarquer que c'est seulement à partir du début du XIX^e siècle que l'on se pose le problème de la définition des différents phrasèmes surtout en ce qui concerne le recensement des proverbes. La conceptualisation des différents degrés du figement n'est pas encore perçue comme nécessaire par la

lexicographie des XVIII^e et XIX^e siècles, même si la différence entre les groupements syntagmatiques libres et figés était un trait pertinent à la composition de ces dictionnaires. Si au niveau théorique les rédacteurs des dictionnaires n'arrivent pas à élaborer un système de classement cohérent, ils possèdent un savoir faire qui mérite d'être pris en considération. La pratique lexicographique devance dans bien des cas les réflexions des grammairiens jusqu'à les influencer de manière plus ou moins directe. La difficulté d'isoler les groupements libres des groupements figés se pose comme un problème de classement lexicographique, d'où la convergence dans le même *corpus* d'une phraséologie variée. Il est intéressant d'observer la complexification conceptuelle de cet aspect de la langue vivante depuis le recueil d'Antoine Oudin jusqu'aux dictionnaires des premières décennies du XIX^e siècle. Les recueils de proverbes du XVII^e siècle s'amplifient démesurément à l'ombre des grands dictionnaires monolingues qui au delà de toute limitation théorique recourent des tranches de langue de plus en plus grandes. Le dictionnaire de l'Académie recueille, comme il a été déjà remarqué, un vocabulaire qui n'est pas seulement celui de l'honnête homme et c'est à partir de cette palette linguistique que naissent les dictionnaires phraséologiques. Même si le dictionnaire d'Artaud se présente comme un pamphlet contre les membres de la Compagnie, il renouvelle la tradition des recueils de proverbes en faisant entrer un nombre très large de locutions. Le succès de Richelet ne fait que renforcer cette tendance relancée par les éditeurs belges à travers les ouvrages de George de Backer et de Philibert Joseph Le Roux. Lorsque ces dictionnaires seront publiés en France – l'exemple de Panckoucke est à ce propos significatif – ils perdront le ton polémique d'autrefois et reconquerront le terrain de la légitimité; la transformation est complète lorsqu'ils se présentent sous la forme de répertoires bien ordonnés, comme ceux de D'Hautel, de La Mésangère et même d'un plagiaire comme Caillot. Le nombre des ouvrages et de leurs rééditions fait d'ailleurs ressortir l'intérêt que ces ouvrages sélectifs suscitaient chez des lecteurs appartenant aux couches aisées de la société, mais cet aspect concerne un autre domaine qui dépasse les limites de cette étude.

